

Réussir son association En GAEC



Salle de réunion du Gamm Vert
À Labastide Murat

de 9h30 à 17h00

Créer les conditions de réussite d'une société.
Quel mode de fonctionnement pour une société harmonieuse ?
Mise en place du règlement intérieur.

Contenu du stage

Quelles sont nos attentes à la fois dans la vie professionnelle et personnelle ?

Quelles sont nos difficultés et quelles seront nos conditions de réussite ?

Quel message donner à son associé, comment le diffuser pour être écouté et entendu ?

Les ruptures d'équilibre possibles, comment les gérer, les anticiper ?

Mettre à niveau les stagiaires sur le fonctionnement d'une société : sur le plan juridique, fiscal, comptes associés ...

L'intérêt de maîtriser les règles de fonctionnement d'une société pour y vivre sereinement, et les gardes fous dont il faut se munir pour éviter toute dérive.

Les conditions de vie de la société décrites dans notre règlement intérieur permettent elles d'envisager la réussite d'une association à long terme ?

Durée : 2 jours

Public ciblé : Agriculteurs souhaitant s'associer dans le cadre d'une société.

Rythme et méthode

En salle, échanges, exercices ludiques et travail en sous groupes. Les journées sont espacées afin de pouvoir travailler chez soi entre temps.

Droits d'inscription

Prise en charge par VIVEA pour les exploitants, conjoints collaborateurs et AF à jour de leurs cotisations.

Autre statut : nous contacter.

Modalités d'inscription

Confirmer votre participation **avant le 2018** au service formation : 05 65 23 22 13 ou par mail : formation@lot.chambagri.fr

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation

Responsable de stage :
Christophe ROGER - Chargé de mission à la Chambre d'Agriculture du Lot : 05 65 23 22 60

Intervenantes :
Françoise TERRASSIER - Juriste à l'ADPSA 82
Julie PERISSE - Juriste à la Chambre d'Agriculture du Lot

